

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 18 janvier 2021 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M^e Karl Sacha Langlois, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, et le chef de division - communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2021-01-001

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en apportant les modifications suivantes :

- En retirant les sujets suivants :
 - 5.1 « Nomination temporaire au poste de contremaître - aqueduc et égouts au Service des travaux publics »;
 - 5.9 « Autorisation de signature - entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour les années 2021 et 2022 »;
- En ajoutant le sujet 8.1 « Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-002

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des séances extraordinaires des 7 et 14 décembre 2020

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des dernières séances ont été distribués aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que le greffier soit dispensé de donner lecture des

procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des séances extraordinaires des 7 et 14 décembre 2020 et que ces procès-verbaux soient acceptés tels que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-003

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 13 janvier 2021,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 12 décembre 2020 au 13 janvier 2021 totalisant 1 573 748,90 \$ et apparaissant à la liste en date du 13 janvier 2021 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-004

Liste des transferts budgétaires de plus de 25 000 \$

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 12 janvier 2021 soumis par Mme Vicky Bussière, directrice du Service des finances et trésorière, relativement à la liste des transferts budgétaires de plus de 25 000 \$ pour le quatrième trimestre de 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que le conseil approuve ces transferts budgétaires, et ce, conformément à l'article 9.4 du Règlement no 2458 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir » de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-005

Autorisation pour l'utilisation d'un budget discrétionnaire par les conseillères et conseillers - année budgétaire 2021

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2021, le conseil a réservé un budget discrétionnaire spécifique totalisant 160 000 \$, soit 20 000 \$ par conseiller, pour la réalisation de projets de quartier,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise l'utilisation d'un budget discrétionnaire maximal de 160 000 \$, soit 20 000 \$ par conseiller, pour la réalisation de projets de quartier pour l'année 2021,

QUE l'utilisation de ces montants discrétionnaires soit effectuée en respect de la procédure établie par le Service des finances à cet effet,

QUE les soldes des budgets discrétionnaires non utilisés en 2021 soient reportés au budget 2022 pour des projets futurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-006

Renouvellement du contrat de service d'entretien des logiciels et progiciels de gestion municipale pour 2021

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat annuel de service d'entretien des logiciels et progiciels de gestion municipale pour 2021,

CONSIDÉRANT que l'entretien de ces logiciels et progiciels peut être fait exclusivement par la firme PG Solutions,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 alinéa 6a) de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19), il est permis aux municipalités de renouveler leur contrat de gré à gré sans obligation de sollicitation de marché « pour un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants »,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 6 janvier 2021 soumis à ce sujet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le contrat d'entretien des logiciels et progiciels de gestion municipale soit renouvelé pour une période d'un an débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021 avec la firme PG Solutions, au coût de 184 943,04 \$, toutes taxes comprises,

QUE le chef de division – technologies de l'information soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-007

Versement d'un montant supplémentaire au budget d'exploitation de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour les années 2017, 2018 et 2019

CONSIDÉRANT la correspondance du 14 décembre 2020 de Mme Debbie Savoie, directrice générale de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel,

CONSIDÉRANT qu'après révision budgétaire des budgets d'exploitation 2017, 2018 et 2019 concernant l'ensemble immobilier de Sorel-Tracy, il y a lieu qu'une somme supplémentaire soit versée par la Ville de façon à respecter la participation de cette dernière à la hauteur de 10 % du budget d'exploitation,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise le versement de la somme de 1 270 \$ à l'Office d'habitation Pierre-De Saurel afin de compenser l'ajustement budgétaire pour les années 2017, 2018 et 2019,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-008

Approbation du budget 2021 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel et paiement de la quote-part 2021

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil reçoive copie et approuve le budget 2021 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel,

QUE le conseil autorise le versement de la quote-part de la Ville de Sorel-Tracy pour l'année 2021 au montant de 111 847 \$,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-009 Adhésion 2021 à la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc.

CONSIDÉRANT la correspondance transmise par M. Sylvain Dupuis, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc., relativement à l'adhésion à cet organisme,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Olivier Picard :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 1 034,78 \$, toutes taxes comprises, pour l'adhésion de la Ville de Sorel-Tracy à la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. pour l'année 2021,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-010 Adhésion 2021 à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM)

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sorel-Tracy à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2021,

QUE le conseil autorise le paiement de la cotisation au coût de 795,36 \$, taxes non comprises,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-011 Adhésion 2021 au réseau Les Arts et la Ville

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sorel-Tracy au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2021,

QUE le conseil autorise le paiement de la cotisation au coût annuel de 510,02 \$,

QUE le conseil nomme Mme Julie Gauthier-Lafond, régisseuse au développement culturel du Service des loisirs, à titre de représentante de la Ville,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-012 Nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT que le Règlement no 2159 « Concernant le comité consultatif d'urbanisme » édicte à son article 3 que le comité est composé de sept membres nommés par le conseil,

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, adoptait la résolution no 2020-11-595 afin de nommer trois membres au sein du comité consultatif d'urbanisme, soit :

- Mme Dominique Ouellet, conseillère du district no 8 - Pierre-De Saurel, à titre de présidente du comité, mandat d'une durée de deux ans,
- M. Benoît Guèvremont, conseiller du district no 6 - Des Gouverneurs, à titre de vice-président, mandat d'une durée de deux ans,

- Mme Lise Desroches-Aumais à titre de citoyenne résidente siège no 1, mandat d'une durée d'une année

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 6 janvier 2021 soumis à ce sujet par M. Vassili-Étienne Buruiana, urbaniste, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont, que le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme :

- Mme Valérie Côté à titre de citoyenne résidente au siège no 2 pour un mandat d'une durée de deux ans,
- Mme Christine Fagnan à titre de citoyenne résidente au siège no 3 pour un mandat d'une durée d'une année,
- M. Martin Émond à titre de citoyen résident au siège no 4 pour un mandat d'une durée de deux ans,
- Mme Aude Vallat à titre de citoyenne résidente au siège no 5 pour un mandat d'une durée d'une année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-013

Nomination de membres citoyens au comité du patrimoine

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2017, adoptait le Règlement no 2375 « Concernant le comité du patrimoine » dans lequel il définissait sa composition,

CONSIDÉRANT que le mandat des membres citoyens des sièges 1 et 2 du comité du patrimoine prenait fin le 31 décembre 2020,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de nommer deux nouveaux membres citoyens à ces sièges,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que M. Jonathan Charbonneau et Mme Dominique Cournoyer soient nommés respectivement aux sièges 1 et 2 du comité du patrimoine pour les deux prochaines années, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-014

Mise à jour de la Politique environnementale de la Ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 4 avril 2011, adoptait la résolution no 11-04-169 afin d'adopter la première politique environnementale de la Ville de Sorel-Tracy,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil donne mandat au directeur général de procéder à la révision et à la mise à jour de la Politique environnementale de la Ville de Sorel-Tracy afin de l'adapter aux réalités actuelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-015 Dépôt et lecture du certificat du greffier - règlement de zonage no 2481

Le greffier dépose et donne lecture du certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des demandes de scrutin pour l'approbation par les personnes habiles à voter du Règlement no 2481 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ».

2021-01-016 Dépôt du rapport concernant l'application des règlements nos 2406 et 2457 concernant la gestion contractuelle

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19),

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le conseil reçoive copie du rapport concernant l'application des règlements nos 2406 et 2457 concernant la gestion contractuelle préparé par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-017 Engagement de la Ville – bassin de rétention – projet de développement résidentiel sur les lots 4 669 222, 4 669 223, 4 669 224 et 4 669 258 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu - prolongement des rues Rhéaume et Saint-Sauveur

CONSIDÉRANT que 9246-4783 Québec inc. souhaite construire un bassin de rétention sec et une unité de traitement des eaux pluviales pour desservir un projet de développement résidentiel situé sur les lots 4 669 222, 4 669 223, 4 669 224 et 4 669 258 constituant le prolongement des rues Rhéaume et Saint-Sauveur,

CONSIDÉRANT que BHP conseils a été mandatée par le promoteur afin de préparer les plans et devis et les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC),

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy doit voir à assurer l'entretien du bassin sec et de l'unité de traitement et à tenir un registre d'inspection,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que la Ville de Sorel-Tracy s'engage à entretenir le bassin de rétention et l'unité de traitement selon le «Programme d'exploitation et d'entretien des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales » pour le projet de développement résidentiel situé sur les lots 4 669 222, 4 669 223, 4 669 224 et 4 669 258 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, et à tenir un registre des formulaires d'inspection des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-018 Autorisation de signature - bail avec M. Daniel Hertel-Cournoyer - occupation d'un local au centre Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT la demande de M. Daniel Hertel-Cournoyer, occupant le local 005 du centre Sacré-Cœur, de conclure un bail d'une durée de six mois,

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le bail à intervenir avec M. Daniel Hertel-Cournoyer relatif au local 005 du centre Sacré-Coeur, et ce, selon les conditions substantiellement conformes prévues au projet de bail annexé, pour la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, sans possibilité de renouvellement,

QUE le loyer mensuel soit de 227,18 \$, taxes non comprises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-019

Adoption du Bilan des réalisations 2020 visant l'intégration sociale des personnes handicapées

CONSIDÉRANT que la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ c. E-20.1) entend favoriser l'intégration des personnes handicapées à la société au même titre que tous les citoyens en prévoyant diverses mesures visant les personnes handicapées et leurs familles, leur milieu de vie ainsi que le développement et l'organisation de ressources et de services à leur égard,

CONSIDÉRANT que l'approche de responsabilisation préconisée par la Loi se traduit notamment par de nouvelles responsabilités conférées aux organisations, dont celle de les doter d'un plan d'action visant la pleine participation des personnes handicapées,

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 11 mars 2019, adoptait la résolution no 2019-03-159 afin d'adopter le Plan d'action municipal 2019-2021 visant l'intégration sociale des personnes handicapées, tel que déposé au bureau du greffier par le comité municipal pour l'accessibilité,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 13 janvier 2021 soumis par Mme Christine Bouvette, chef de division – programme et événement, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le conseil adopte le Bilan des réalisations 2020 visant l'intégration sociale des personnes handicapées tel que déposé par le comité municipal pour l'accessibilité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-020

Adoption du Règlement no 2481 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal »

CONSIDÉRANT qu'à la suite de son adoption par le conseil le 23 novembre 2020, le second projet de règlement no 2481 n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum dans les 15 jours qui ont suivi la parution d'un avis public à cet effet sur le site Internet de la Ville le jeudi 3 décembre 2020,

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement no 2481 lors de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement est à la disposition du public sur le site Internet de la Ville pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le Règlement no 2481 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-021

Adoption du Règlement no 2484 « Concernant une modification du Règlement no 2104 « Concernant le stationnement et l'accès aux rampes de mise à l'eau municipales » afin de modifier la disposition relative au coût d'acquisition d'une vignette de stationnement pour les rampes de mise à l'eau »

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement no 2484 lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement est à la disposition du public sur le site Internet de la Ville pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Patrick Péloquin, que le Règlement no 2484 « Concernant une modification du Règlement no 2104 « Concernant le stationnement et l'accès aux rampes de mise à l'eau municipales » afin de modifier la disposition relative au coût d'acquisition d'une vignette de stationnement pour les rampes de mise à l'eau » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-01-022

Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux,

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020,

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques,

CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression,

CONSIDÉRANT qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions,

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »,

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques,

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.
Les membres du conseil prennent connaissance des questions et commentaires reçus via courriel à info@ville.sorel-tracy.qc.ca.

Période
d'information
aux citoyens

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA
SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire